



E commerce litigieux à destination de la France depuis un pays hors Europe

Par **Gaïalili**, le **15/11/2019** à **16:53**

De nombreux influenceurs issus de la télé réalité française s'expatrient à Dubaï pays depuis lequel ils proposent du pari en ligne de la vente de dropshipping et des jeux concours gagnants à chaque fois des lots sont gratuits mais imposent de lourds frais de livraisons au delà du fait qu'ils abusent de la confiance du jeunes public qui constituent leurs cibles peut t'on appliquer la théorie de focalisation ou l'arrêt de bruxelle pour saisir la compétence des juges français ?